

183

DQ31

Régularisation des crues du bassin
versant du lac Kénogami

Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

Envoi par courrier et par télécopie : (418) 644-8222

Québec, le 29 septembre 2003

Monsieur Yves Rochon
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

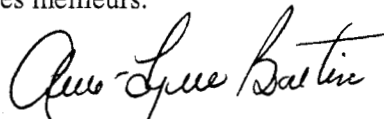
Monsieur,

Dans le cadre de son analyse du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, la Commission souhaite obtenir les précisions suivantes :

- Le ministère de l'Environnement a-t-il autorisé une augmentation de puissance de la centrale Chute-Blanchette lors des travaux de réfection qui ont suivi la crue de juillet 1996 ?
- Quelle était la puissance des turbines de la centrale Chute-Blanchette avant la crue de juillet 1996 ? Quelle était la puissance des nouvelles turbines installées après la crue de 1996 ?

Une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée compte tenu de l'échéancier dont la Commission dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
d'examen conjoint et de la commission du BAPE